

**BUDGET PRINCIPAL 2022**

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF POUR VIREMENT DE CREDIT**

Je soussigné, Fabrice CHARTREUX Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES, certifie qu'un virement de crédit du CHAPITRE 022 DEPENSES IMPREVUES vers le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » article 64131 Rémunération, doit être opéré pour un montant de 60 000 €.

Fait pour valoir ce que de droit.

A ECROUVES, le 20/12/2022

Par délégation du Président de la Communauté de  
Communes Terres Tolloises  
Le Vice-Président  
Philippe MONALDESCHI



Rendu exécutoire, après visa en  
Sous-préfecture

Le 20/12/2022

Par délégation du Président de la Communauté de Communes Terres Tolloises  
Le Vice-Président  
Philippe MONALDESCHI



Mis en ligne le 20/12/2022 à 16h19

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com